



Programme du
Centre Gauche-PCS Suisse
pour la législature
2015-2019

Sommaire

1.	Perspectives de vie : apprendre et travailler	5
1.1	Une école publique pour tous.....	5
1.2	<i>Formation professionnelle : des places d'apprentissage assurent l'entrée dans la vie professionnelle</i>	5
1.3	<i>Des places de travail sûres</i>	6
1.4	<i>Des salaires équitables</i>	6
1.5	<i>Formation continue pour tous</i>	7
1.6	<i>Formation supérieure</i>	7
2	Justice sociale	7
2.1	<i>Des bases de vie convenables</i>	7
2.2	<i>Des filets sociaux solides</i>	8
2.2.1	L'AVS pour assurer le minimum existentiel malgré une population vieillissante	8
2.2.2	Plus de transparence dans la prévoyance professionnelle.....	9
2.2.3	L'assurance-invalidité doit impliquer les employeurs	10
2.2.4	Moderniser l'assurance-chômage	10
2.2.5	Pas de démantèlement de l'assurance-accident.....	10
2.3	<i>Vivre en bonne santé</i>	10
2.4	<i>Politique familiale</i>	11
3	Un environnement intact	11
3.1	<i>Les ressources naturelles</i>	11
3.1.1	limiter les surfaces à bâtir	11
3.1.2	L'eau, un bien commun.....	12
3.2	<i>Energie</i>	12
3.2.1	Economiser l'énergie	12
3.2.2	Encourager les énergies renouvelables	12
3.2.3	Pas de nouvelle centrale nucléaire	12
3.3	<i>Le climat</i>	13
3.4	<i>Génie génétique</i>	13
3.5	<i>Ecologie comme solution</i>	13
4	Vers l'avenir	13
4.1	<i>Des impôts équitables</i>	13
4.1.1	Pas de concurrence fiscale excessive entre les cantons	14
4.1.2	Taxation fiscale indépendante de l'état civil et favorisant les familles.....	14

4.2	<i>Accès généralisé aux services de base</i>	14
4.3	<i>Sécurité intérieure</i>	14
5	Vivre ensemble et en paix	15
5.1	<i>S'engager pour la paix</i>	15
5.2	<i>Migration et intégration</i>	15
5.3	<i>Liberté de croyance, extrémisme et fondamentalisme</i>	16
5.4	<i>Regard sur le monde</i>	16
5.5	<i>Mourir dans la dignité</i>	17

Indépendant plutôt qu'à la solde de quiconque

De tout temps notre parti s'est positionné comme indépendant. Le parti cantonal jurassien a même choisi d'introduire la lettre i d'indépendant dans son nom.

Le **Centre Gauche-PCS Suisse (CG-PCS)** ne reçoit aucune contribution généreuse de banques, d'assurances, de caisses maladie ou d'autres milieux économiques. Nous représentons les intérêts de personnes qui ne peuvent pas investir de grandes sommes d'argent dans la défense de leurs avantages particuliers (et qui ne peuvent donc rien déduire de leurs impôts). C'est ainsi que souvent, les moyens financiers nous manquent, pour être autant présents dans les médias que ce que nous souhaiterions.

Mais c'est aussi grâce à cela que personne ne peut nous imposer ce que nous avons à faire ou à dire. Nous n'avons pas de comptes à rendre à nos donateurs ou à nos mandataires, mais au contraire nous pouvons défendre sans détours les valeurs et les propositions qui nous sont importantes.

Cette indépendance nous tient à cœur, et c'est pour cela que nous acceptons de renoncer à une situation financière plus confortable.

Solidaire plutôt que raciste

La justice sociale sans la solidarité est impossible. L'amélioration des conditions des familles et des défavorisés économiques et sociaux exige une forte dose de solidarité au sein de notre société, de notre pays, mais aussi au-delà des frontières. La solidarité est le ciment qui consolide notre société. Le néolibéralisme, encore récemment porté aux nues doit être considéré comme un opportunisme égoïste qui est sur le point de menacer sérieusement et durablement la cohésion dans notre pays.

Nous nous interdisons aussi de répondre aux peurs et aux craintes de la population par des solutions populistes illusoire. Ce n'est pas notre genre de marginaliser les autres ou de les dévaluer pour défendre une stratégie électoraliste.

Même si cela n'est pas toujours bien compris, nous n'hurlerons jamais avec les loups.

Sensible à l'environnement plutôt que gaspilleur

L'empreinte écologique de la Suisse est indiscutablement trop lourde. Nous sommes malheureusement très éloignés d'un développement réellement durable. Nous devons satisfaire nos besoins de manière respectueuse de l'environnement et réduire la consommation de nos ressources.

Nous nous imposons l'exigence de réfléchir à notre mode de vie postindustriel qui gaspille trop de ressources. La croissance qualitative, voire une décroissance mesurée ne sont pas des phrases creuses pour le **CG-PCS**, mais des alternatives crédibles à l'illusion d'une croissance économique infinie.



Marius Achermann

Président

1. Perspectives de vie : apprendre et travailler

1.1 Une école publique pour tous

Afin que les enfants puissent se développer de manière optimale et pour que l'égalité des chances ne reste pas une vaine intention, nous avons besoin d'un développement global et individuel. Une éducation précoce bien planifiée est pour cela importante. Une formation intégrée et un développement optimal n'ont des chances de succès que lorsqu'ils interviennent dans les premières années de la vie. Une formation de base pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans garantit une acquisition optimale du langage et réduit les déficits dans le développement moteur et social.

Une école publique qualitativement de haut niveau garantit une formation de base pour tous les enfants. C'est là que sont dispensées les bases et les motivations en vue d'un apprentissage durant toute la vie. Le **CG-PCS** rejette les bons de formation destinés à une scolarisation privée.

Une formation scolaire harmonieuse placée sous l'autorité de la Confédération garantit une offre égale et des conditions cadre identiques pour tous les enfants. L'harmonisation concerne les objectifs de formation, mais pas la méthodologie et la didactique pour lesquelles les enseignants sont les seuls responsables. Le passage de l'école primaire à une école de degré supérieur doit être harmonisé sur l'ensemble du pays et doit répondre à des conditions uniformes.

L'introduction généralisée sur l'ensemble du pays de la journée scolaire continue et des structures d'accueil extrafamiliales contribue également à l'égalité des chances. Ces institutions assurent la garde optimale de tous les enfants, également en dehors des heures de cours. Le **CG-PCS** exige que cette garde soit assurée par des professionnel-le-s bien formé-e-s.

→ **Documents de base sur ce sujet:** Oui à l'école publique, HARMOS

1.2 Formation professionnelle : des places d'apprentissage assurent l'entrée dans la vie professionnelle

Des investissements dans la formation professionnelle doivent être développés et garantis. Le **CG-PCS** s'engage pour que cette tâche importante de l'Etat ne soit pas mise en péril par les mesures d'économie.

Environ deux tiers des jeunes en Suisse entrent dans la vie professionnelle à travers un apprentissage qui constitue une formation adaptée aux besoins de l'économie. Elle offre un excellent accès au marché du travail et doit conserver, à l'avenir, cette importante fonction.

Même si le nombre de demandeurs de places d'apprentissage diminue, deux problèmes subsistent : d'une part les jeunes qui ont des difficultés scolaires, sociales et linguistiques ont du mal à trouver une place d'apprentissage et, d'autre part, les jeunes étrangers continuent à être l'objet de discrimination. Une formation lacunaire donne aux jeunes un sentiment de faiblesse et d'échec et entraîne de gros coûts sociaux. Les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire doivent pouvoir disposer d'offres de passerelles (10^{ème} année scolaire) ou de places de pré-apprentissage. L'accompagnement individuel dans la gestion de l'emploi offre de bonnes solutions qui doivent encore être améliorées.

Le certificat de formation (AFP) pour les jeunes doit être complété par des conditions particulières afin de maintenir la formation professionnelle ouverte au plus grand nombre possible de jeunes.

Afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, il est nécessaire que les entreprises qui forment des apprentis soient prioritaires dans l'adjudication de mandats publics. La collaboration des entreprises formatrices avec les associations d'apprentissage peuvent engendrer des synergies et économiser des coûts.

1.3 Des places de travail sûres

Le travail salarié constitue une base d'existence pour la personne elle-même et pour ses proches. Cela représente aussi pour elle une participation à la vie sociale. Les personnes sans travail, alors qu'elles sont dans un âge d'activité professionnelle, sont marginalisées et perdent rapidement leurs liens avec notre société et avec le monde du travail. Pour le **CG-PCS**, le droit au travail est un droit fondamental. Il s'engage pour un développement de mesures en faveur des groupes défavorisés sur le marché du travail tels que les jeunes, les femmes, les travailleurs aînés et les chômeurs de longue durée.

Une économie sociale de marché se base aussi sur l'hypothèse que le travail est valorisant et que les travailleurs peuvent participer au succès de leur entreprise. Nous demandons des dispositions-cadre qui facilitent la participation des travailleurs aux bénéfices et aux investissements. De plus, les travailleurs doivent pouvoir participer plus intensément aux processus décisionnels dans leur entreprise à travers l'information, la consultation et la participation.

Le **CG-PCS** demande un développement des places de travail basé sur les principes de la durabilité, du partenariat social et de la compatibilité avec la vie familiale. Notre monde du travail a besoin de places de travail variées pour des personnes disposant de qualifications différentes.

Le **CG-PCS** soutient les petites et moyennes entreprises qui mettent le collaborateur et non le capital au centre de leurs préoccupations. Car ce sont les PME qui constituent les fondements de notre économie. Nous demandons des mesures de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises et pour la création d'entreprises.

1.4 Des salaires équitables

Tout travailleur a droit à un salaire équitable. Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la fixation de salaires minimaux qui couvrent les besoins vitaux et qui soient conformes aux conditions locales, professionnelles et habituelles de la branche. Ils doivent être déterminés dans les conventions collectives et des mesures énergiques doivent être prises pour leur mise en place et pour leur respect.

Il y a encore toujours de grosses différences de salaires entre les sexes. Les hommes gagnent en moyenne 20% de plus que les femmes. Cette injustice doit être abolie.

La plus grande partie du travail non rémunéré (travail domestique, familial et bénévolat) est effectué par des femmes. Malgré le fait que de nombreuses campagnes et interventions ont déjà eu un certain effet, beaucoup de progrès reste à faire pour obtenir un partage équitable entre le travail rémunéré et non rémunéré. Nous avons besoin de structures d'accueil et de garde des enfants généralisées qui complètent la famille et l'école.

La mentalité de profit de certains managers menace les fondements de l'économie sociale de marché et met en péril la morale de travail des employés. Le **CG-PCS** soutient l'exigence que les salaires des managers soient limités. L'initiative approuvée par le peuple et les cantons et sa mise en œuvre sont un pas important dans cette direction.

Document de base sur ce thème: Le travail avant le capital

1.5 Formation continue pour tous

La Suisse a besoin d'une loi sur la formation continue. Beaucoup d'évolutions sociales et économiques ne pourront être maîtrisées que si chacun a la possibilité de se former tout au long de sa vie. Le but premier de la loi sur la formation continue sera donc d'améliorer l'accès à la formation continue pour chacun, formation à laquelle aujourd'hui encore toutes et tous ne sont pas conviés.

1.6 Formation supérieure

Les étudiants dans le domaine de la formation professionnelle supérieure paient aujourd'hui des frais d'études bien plus élevés que les étudiants inscrits dans les universités. Pour rendre accessibles ces filières de formation à tous, cette inégalité de traitement doit être abolie.

Le paysage universitaire suisse doit être mieux coordonné. Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la recherche de structures plus simples et plus transparentes.

Malgré un nombre d'étudiants en constante augmentation, les moyens financiers destinés aux bourses d'études restent inchangés. Pour les étudiants en provenance de milieux défavorisés, il devient donc de plus en plus difficile d'accéder aux études supérieures. Cette tendance doit être combattue.

Il faut également harmoniser le système des bourses : celles-ci ne doivent pas dépendre du lieu d'origine de l'étudiant mais du coût réel des études entreprises.

2 Justice sociale

2.1 Des bases de vie convenables

Celui qui a le sentiment d'être en sécurité est ouvert au changement et prêt à accepter de nouveaux défis. Celui qui vit dans la crainte et l'insécurité est avant tout occupé à combattre ses peurs et est préoccupé par sa sécurité personnelle. Dans ces conditions, le **CG-PCS** est d'avis qu'il est important que l'Etat garantisse à chacune et à chacun la sécurité de l'existence. Cela concerne toutes les générations et les hommes et les femmes de toutes nationalités qui séjournent légalement en Suisse. En plus de la garantie d'un minimum vital, il s'agit aussi d'assurer l'aide sociale et le versement de salaires couvrant les besoins existentiels. Une vie sereine dans la famille et dans le couple fait aussi partie de la sécurité personnelle. Le nombre élevé d'actes violents dans ce domaine est un indice que la prévention est encore trop peu développée et que des progrès restent à faire.

La Suisse est confrontée à un problème de partage : d'un côté les riches deviennent toujours plus riches et, de l'autre, on observe la croissance de la pauvreté et des working poor. Dans notre pays, 8,5% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté placé à 2'200 francs par mois. Ce sont avant tout les familles nombreuses, les familles monoparentales, les chômeurs, les indépendants ainsi que les personnes peu formées ou âgées qui sont

concernés. Les disparités régionales sont grandes : dans le Tessin, il y a deux fois plus de familles ayant un faible revenu que dans le canton de Zurich. Selon les estimations, il y a en Suisse environ 250'000 personnes qui ne peuvent pas vivre du revenu de leur travail. Plus de 300'000 personnes sont dépendantes de l'aide sociale.

L'écart entre les riches et les pauvres s'est encore accentué au cours de ces 15 dernières années. Il est vrai que grâce par exemple à des campagnes sur les salaires minimaux, il a été possible d'améliorer les salaires les plus bas. Mais ces succès dans la lutte contre la pauvreté ont été annulés par la politique fiscale et de recettes de l'Etat. A cela s'ajoute les traces laissées par la faiblesse de la conjoncture économique.

Les inégalités sociales dans notre pays se manifestent également au niveau des logements : les personnes à condition modeste (les jeunes, les familles nombreuses ou monoparentales) ne trouvent souvent pas de logement adapté à leurs besoins et leurs possibilités financières. La Confédération et les cantons doivent continuer à s'engager dans la construction de logements sociaux.

Le **CG-PCS** demande que la Confédération et les cantons rendent compte annuellement sur ce qui a été entrepris en matière de lutte contre la pauvreté. L'aide sociale doit être accordée sur des bases uniformes pour l'ensemble du pays. L'Etat, les cantons et l'économie doivent encourager la création d'entreprises sociales pour que les personnes qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail retrouvent un travail et une intégration sociale.

2.2 Des filets sociaux solides

2.2.1 L'AVS pour assurer le minimum existentiel malgré une population vieillissante

L'assurance vieillesse et survivants (AVS) est notre assurance de rentes obligatoire. Elle constitue le premier pilier, étatique, du système suisse basé sur trois piliers et permet d'assurer les besoins vitaux de base. L'AVS a le caractère d'une œuvre solidaire garantissant l'existence et doit garder cette fonction dans l'avenir.

En 2014, l'AVS a payé des prestations pour 39,8 milliards de francs. Les rentières ont touché une rente mensuelle moyenne de 2024 francs, un franc de plus que les rentiers. En ce qui concerne les couples mariés avec deux rentiers, ils ont touché en moyenne 3359 francs. 87,6% de ces rentes étaient plafonnées. Par rapport à l'année précédente, le nombre de rentiers a augmenté de 2,5% (+53'700).

Les recettes totales de l'AVS de 40,5 milliards de francs se composent à hauteur de 73,8% des cotisations des travailleurs et travailleurs et des employeurs (29,9 milliards de francs). La Confédération a contribué à hauteur de 8 milliards de francs, soit 19,7%. Enfin, le pourcent de TVA en faveur de l'AVS a amené 2,3 milliards de francs.

L'AVS est hautement dépendante de l'évolution démographique. Aujourd'hui, il y a moins de quatre personnes actives pour une personne à la retraite. Dans 40 ans, le rapport ne sera plus que de 2 à 1. Un financement additionnel provenant de retenues plus élevées sur le salaire ne plus être considéré comme juste socialement, et ne devrait pas être considéré. Le financement à long terme de l'AVS devrait être assuré à travers l'augmentation de la TVA, l'introduction d'une taxe sur les biens de luxe ou l'imposition des transactions financières.

Le **CG-PCS** salue en principe le fait que le Conseil fédéral aborde la réforme du système de prévoyance d'un point de vue global. Avec la réforme contemporaine du 1^{er} et du 2^{ème} pilier, une vue d'ensemble est assurée, et la discussion sur l'équilibre entre AVS et LPP est rendu possible. Le **CG-PCS** refuse un âge de la retraite des femmes augmenté d'une année, car les femmes sont toujours défavorisées dans la prévoyance professionnelle.

L'âge de retraite flexible doit être réalisé pour tous. Les personnes peu rémunérées devraient en cas de besoin également pouvoir partir à la retraite sans réduction majeure de prestation.

2.2.2 Plus de transparence dans la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle (PP) fait, en tant que 2^{ème} pilier, partie intégrante de notre conception constitutionnelle des trois piliers. Elle complète le premier pilier (AVS/AI) et doit «permettre de maintenir le niveau de vie antérieur». 1985 a vu l'introduction de la LPP et par la même du régime obligatoire de prévoyance professionnelle. Une grande partie de la PP s'étend toutefois au-delà de la prévoyance obligatoire.

L'enjeu financier de la PP est énorme: fin 2013, le capital financier de la PP était d'env. 720 milliards de francs ! Des réserves de capital considérables en lien avec la PP sont également placées auprès des assureurs privés, liées aux comptes et aux polices de libre passage ou placées par les assurés eux-mêmes dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement.

Les capitaux de la PP proviennent de deux sources: du résultat des comptes (qui dépend de l'évolution des cotisations) et de l'évolution de la valeur des placements. La PP est donc exposée aux crises économiques.

L'argent de la PP suscite également des envies. Les activités douteuses des administrateurs de certaines caisses de pension et le manque de transparence des fondations collectives ont nuit à la réputation de la PP. Mais, et ceci est positif, elles ont aussi permis d'améliorer la transparence et les mécanismes de contrôle et de sanction en la matière.

Le **CG-PCS** demande des améliorations dans les domaines suivants: lutte contre la corruption, garantie des capitaux par de meilleures prescriptions de placement, renforcement des droits des assurés. La transparence des coûts (frais de l'administration générale, frais de gestion de la fortune, frais de marketing et de publicité) notamment au sein même des institutions de prévoyance, des fondations de placement et des entreprises doit être améliorée.

L'augmentation de l'espérance de vie des rentières et des rentiers a pour effet que le capital vieillesse doit suffire pour une durée plus longue. Avec le même capital, il faut verser plus de rentes. Le taux de conversion doit être adapté uniquement en raison de la prolongation de l'espérance de vie (1^{ère} révision LPP). Le **CG-PCS** rejette vivement une diminution du taux de conversion qui garantirait de meilleurs revenus aux compagnies d'assurance.

Dans les années à venir, les institutions de prévoyance ne devront non seulement combler leur sous-couverture mais également accumuler des réserves supérieures. Cela ne doit pas se faire unilatéralement sur le dos des assurés.

Le **CG-PCS** salue l'étendue de la couverture d'assurance dans le 2^{ème} pilier. C'est une revendication de longue date du parti. Toutefois, le **CG-PCS** exige que les emplois à temps partiel puissent être cumulés, et le total assuré dans le 2^{ème} pilier.

2.2.3 L'assurance-invalidité doit impliquer les employeurs

L'assurance invalidité (AI) doit enfin retrouver des bases financières saines. Mais il n'est pas admissible que les personnes de faible santé doivent éponger ce que les fonctionnaires, la politique et l'économie ont engendré durant de nombreuses années. Pour que le principe d'intégration des rentes ait une chance de succès, on a besoin de place de travail (à temps partiel) pour les personnes vivant avec un handicap ou une incapacité. Les employeurs s'engagent trop peu dans la création de telles places de travail. Les entreprises d'une certaine importance (à partir de 50 salariés) doivent être obligées de mettre à disposition 2% des places de travail pour des personnes à capacité restreinte ou de payer une contribution adéquate (contribution d'intégration) qui pourrait être utilisée rapidement pour la réintégration de chômeurs dans la vie professionnelle.

2.2.4 Moderniser l'assurance-chômage

Une assurance chômage (AC) forte et efficace assure en période de crise, la paix du travail. Elle doit aider par des mesures actives, les chercheurs d'emploi à pouvoir retrouver le plus rapidement possible un emploi. Pour les chômeurs sans formation de base, le principe est, dans la mesure du possible, de donner la priorité à la formation avant une intégration rapide. Le **CG-PCS** demande que les employeurs qui licencient plus de 5% de leur personnel n'aient pas le droit de verser des dividendes dans les deux années qui suivent.

2.2.5 Pas de démantèlement de l'assurance-accident

L'assurance-accident a parfaitement fait ses preuves dans le passé. Le **CG-PCS** rejette toute diminution des prestations ou toute restructuration de l'assurance accidents.

2.3 Vivre en bonne santé

La santé est un bien précieux. Il est de la responsabilité de chacun de veiller au maintien de sa santé. Nous sommes cependant tous dépendants de soins de santé efficaces et supportables du point de vue financier.

Une planification hospitalière supra-régionale et intercantonale doit veiller à une offre régionale et locale de soins hospitaliers suffisante. Le **CG-PCS** refuse toute externalisation de l'offre de soins et de réhabilitation à l'étranger dans des régions frontalières.

Les génériques et les médicaments moins coûteux provenant de l'importation parallèle offrent une possibilité d'économiser dans le domaine de la santé. Il faut introduire dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal) des éléments relatifs au contrôle du nombre des prestations fournies et à la limitation des soins inutiles.

Le **CG-PCS** soutient toujours l'introduction d'une caisse maladie unique, si nécessaire au niveau cantonal.

Pour les catégories de revenu basses et moyennes, les primes d'assurance maladie constituent une charge financière importante. Il y a de grandes différences entre les réductions de primes des cantons, et certains cantons ne les appliquent pas intégralement. Une solution uniforme doit être trouvée.

2.4 Politique familiale

Deux principes sont fondamentaux pour le **CG-PCS** : reconnaître les prestations à toutes les familles et réduire la pauvreté des familles.

Les prestations fournies par les familles sont indispensables à la société et doivent être compensées dans une certaine mesure pour une péréquation entre les ménages sans enfants et les familles. Les familles sont, aujourd'hui, particulièrement touchées par la pauvreté. Le droit des enfants d'être élevés dans la dignité est ainsi mis en danger. Le **CG-PCS** a élaboré un document de base plus détaillé inspiré par ces deux principes de politique familiale.

➔ **Document de base sur ce sujet:** Bases pour une politique familiale

3 Un environnement intact

3.1 Les ressources naturelles

Le **CG-PCS** est en faveur d'une utilisation durable et responsable des ressources naturelles. En plus de maintien de la biodiversité, de la préservation du paysage et de la protection de la qualité des eaux, de l'air et des sols, il faut prendre aussi en compte un usage économe du territoire. Le **CG-PCS** exige des mesures concrètes pour diminuer le mitage rampant du territoire et la concurrence d'attractivité stupide entre les cantons ou les communes.

L'empreinte écologique restera trop élevée en Suisse tant qu'une majorité de la population ne sera pas convaincue que nous vivons au-dessus de nos moyens (et de ceux de la planète) et que nous devons adapter nos exigences en tenant compte de l'environnement. La seule approche durable est de limiter notre propre usage aux ressources disponibles.

Le **CG-PCS** se pose des questions au sujet de notre mode de vie qui entraîne la diminution irréversible des ressources. La croissance qualitative, voire une certaine décroissance ne sont pas des idées en l'air, mais des alternatives tout à fait crédibles au dictat néolibéral de la croissance économique à l'ancienne.

3.1.1 Limiter les surfaces à bâtir

Les surfaces à bâtir par personne augmentent en relation directe avec notre niveau de vie. Plus une société est riche, plus la consommation de surface est élevée. Il est peu probable que cela change dans un proche avenir. Si l'on veut réduire l'emprise de zones bâties, il faut modifier notre conception du développement urbain: il faut bâtir en densifiant qualitativement dans les centres urbains et les agglomérations tout en y intégrant une politique de mobilité respectueuse de l'environnement ; il faut mettre en œuvre la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et l'initiative sur les résidences secondaires. Le territoire qui a été affecté en zone à bâtir en dehors des agglomérations doit être dézonné en zone d'attente ou en zone agricole. Une compensation financière équitable entre les centres et la périphérie permettrait d'y contribuer. Les zones industrielles ne doivent être planifiées qu'à proximité des axes de communication, et elles doivent intégrer des liaisons en transports publics.

3.1.2 L'eau, un bien commun

Dans certains endroits, l'alimentation en eau potable a été reprise par des acteurs privés. De plus, il y a aussi en Suisse des entreprises qui font le commerce de droits d'eau et d'eau de source ou en bouteilles. Tant les systèmes de distribution de l'eau potable que les ressources en eau risquent de plus en plus de passer en mains privées. Or l'eau est un bien commun qui ne doit pas être privatisé. L'alimentation de la population en eau potable, la répartition de l'eau entre les différents utilisateurs ainsi que l'épuration des eaux conforme aux normes ne doit pas être délégué à des privés.

3.2 *Energie*

L'avenir énergétique de la Suisse pour les prochaines décennies est conditionné essentiellement par deux facteurs : l'épuisement des ressources en pétrole et le réchauffement climatique. Ces deux facteurs nous obligent à réduire notre consommation d'énergie.

3.2.1 Economiser l'énergie

Le potentiel d'économie énergétique économiquement réalisable pour la consommation totale (courant, chauffage, transport) grâce à l'augmentation de l'efficacité dans les ménages, dans les sites de production et dans les bureaux est étonnamment élevé. Les économies de 20 à 30% sont sans autre possible, même sans perte de confort. Le **CG-PCS** demande que les entreprises nationales, cantonales et communales soient des pionniers en matière d'économie d'énergie et que, par leur attitude, ils responsabilisent leurs collaborateurs et la population. La Confédération doit renforcer les normes afin que les appareils, machines et véhicules ayant un mauvais rendement énergétique soient le plus vite possible retirés du marché.

3.2.2 Encourager les énergies renouvelables

Le **CG-PCS** demande que, d'ici 2050, l'approvisionnement en énergie se fasse exclusivement par des énergies renouvelables: énergie hydraulique, géothermie, biomasse (bois), énergie éolienne et énergie solaire (chaleur et courant). Cet objectif est tout à fait atteignable par la combinaison de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, d'économie et de promotion d'énergies renouvelables. Par la seule technologie d'efficacité énergétique dont on dispose actuellement pour les bâtiments, les appareils électriques, les voitures et dans l'industrie, il serait possible de diminuer la consommation d'énergie de 40% par an. Dans la mesure du possible, les lignes à haute tension devraient être enterrées.

3.2.3 Pas de nouvelle centrale nucléaire

L'énergie atomique n'est pas une énergie renouvelable. Les réserves d'uranium seront épuisées en 2075.

Les centrales nucléaires ne sont pas une solution transitoire. Pour cette raison, le **CG-PCS** refuse la planification et la construction d'autres centrales nucléaires. Le **CG-PCS** exige un engagement fixe pour une date pour la sortie du nucléaire. Les problèmes d'élimination des déchets atomiques et des coûts d'entreposage pour les cinq centrales existantes ne sont toujours pas réglés. Le **CG-PCS** ne pourra accepter une solution pour l'entreposage des déchets nucléaires que lorsque la renonciation à l'énergie nucléaire aura été décidée de

manière irrévocable. La transparence dans le choix des lieux de stockage et la participation démocratique aux décisions doit être garantie.

Il n'est pas éthique de se débarrasser des déchets nucléaires à l'étranger. Nous les avons provoqués, c'est donc à nous qu'il revient de correctement les stocker et les éliminer. Le fait d'exporter nos déchets à risque est irresponsable et ne résout rien.

3.3 Le climat

La catastrophe climatique naissante n'est pas le seul problème engendré par l'énergie d'origine fossile. En été, l'ozone, et en hiver les particules fines nous rendent malades. Pour combattre cela, l'ordonnance sur la protection de l'air est en vigueur depuis 1986. Elle doit être strictement appliquée. La pollution de l'air cause en Suisse 3'700 morts par an et les coûts engendrés se chiffrent en milliards de francs. Les mesures correctives sont connues depuis longtemps. Nous exigeons une introduction rapide de filtres obligatoires pour tous les véhicules diesel et l'introduction rapide des catalyseurs afin de lutter contre les oxydes d'azote.

L'achèvement complet et l'entretien des transports publics doivent avoir la priorité sur les transports individuels. Dans les centres, il faut introduire les systèmes de péage routier et de zones avec étiquettes environnementales. Les émissions de CO₂ doivent être fortement réduites par des taxes incitatives basées sur le principe du pollueur-payeur.

3.4 Génie génétique

Le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'environnement à des fins commerciales a été prolongé jusqu'en 2017. L'acceptation claire de l'initiative pour un moratoire en matière d'utilisation d'organismes génétiquement modifiés a montré que la population ne veut pas prendre de risque avec des innovations dans ce domaine. L'approvisionnement alimentaire mondial est un problème de distribution et pas un problème de production quantitative. Le génie génétique dans l'agriculture n'apporte pas de solution à ce problème. Le **CG-PCS** milite pour que l'interdiction des OGM dans l'agriculture en Suisse soit ancrée dans la constitution.

3.5 Ecologie comme solution

L'exigence de durabilité n'est pas un obstacle pour l'économie, mais au contraire une chance réelle pour des entreprises innovantes et tournées vers l'avenir. Pour encourager des entreprises économes de ressources et respectueuses de l'environnement, on a besoin d'encourager la recherche dans le domaine de l'écologie. Pour ces raisons, le **CG-PCS** soutient l'initiative Cleantech.

Document de base sur ce sujet : Développement durable

4 Vers l'avenir

4.1 Des impôts équitables

En Suisse, la politique fiscale des 20 dernières années était orientée vers la baisse des impôts. Les partis bourgeois ont déposé au niveau fédéral, cantonal ou communal de très nombreuses interventions dans le but de diminuer les impôts directs progressifs et de les

remplacer de plus en plus par des impôts indirects et par des taxes à effet dégressif. Il en est résulté une redistribution fiscale au détriment des bas et moyens revenus. Ces mesures de baisse fiscale étaient imposées par la concurrence fiscale incontournable aux niveaux international et national. Mais les baisses d'impôts ne créent aucune place de travail, elles renforcent au contraire les effets négatifs au plan social et économique. Il faut, au cours des années prochaines, briser cette tendance à charger toujours plus les bas revenus et toujours moins les hauts revenus.

4.1.1 Pas de concurrence fiscale excessive entre les cantons

Nous rejetons la concurrence fiscale lancée par certains cantons. Même si certains cantons en profitent à court terme, l'Etat se verra ainsi dépossédé à moyen et à long terme des moyens dont il a besoin. Un point de départ plus efficace consisterait à limiter le fédéralisme fiscal. Le dumping des impôts par la concurrence fiscale doit être limité par une réglementation nationale, par exemple par un taux fiscal minimal. Les baisses d'impôt pour des contribuables riches dans des cantons qui bénéficient fortement de la péréquation fiscale, ne sont moralement pas tenables. Les recettes fiscales perdues par la Confédération et les cantons comme conséquence de la réforme prévue de la fiscalité des entreprises doivent être compensées par d'autres impôts, par exemples sur les transactions financières ou les gains sur papiers de valeur.

4.1.2 Taxation fiscale indépendante de l'état civil et favorisant les familles

Le **CG-PCS** s'engage en faveur d'une taxation fiscale individuelle indépendante de l'état civil. C'est en effet la seule qui tienne compte du développement de la société actuelle et qui apporte une réponse à l'égalité de traitement entre hommes et femmes. La « sanction fiscale » liée au mariage doit définitivement être dépassée.

4.2 Accès généralisé aux services de base

L'accès de la population aux biens et services de base répondant à ses besoins usuels (formation, approvisionnement en eau et en énergie, élimination des déchets, traitement des eaux usées, transports publics et privés, services postaux, télécommunications et santé) constituent la base du « service public » qui doit, par principe, être assumé par les collectivités publiques-

Une infrastructure disponible sur l'ensemble du territoire et à des prix abordables pour tous est un des avantages déterminant d'un pays. Cela est aussi valable pour la Suisse dont l'offre en services de base est qualifiée de très bonne. Aucune concession ne devrait être admise dans ce domaine.

La qualité des services de base ne doit surtout pas être mise en péril par des gains de privatisation. Là où l'ouverture du marché a été réalisée, il faut empêcher que des privés obtiennent des avantages de monopole et que les régions périphériques en fassent les frais. La Suisse n'est pas à vendre !

4.3 Sécurité intérieure

La sécurité intérieure de la Suisse est étroitement liée à la sécurité personnelle. C'est une tâche centrale de l'Etat de garantir la sécurité publique. Des moyens financiers suffisants doivent être mis à disposition, en particulier des cantons, afin que les forces de l'ordre

puissent disposer du personnel et du matériel suffisant. Les grandes manifestations publiques (comme des manifestations sportives ou le WEF) doivent participer aux frais extraordinaires qu'elles engendrent. En plus des mesures de police classiques, il faut aussi attacher une importance croissante à la prévention. L'Etat doit entreprendre dans ce domaine des campagnes de prévention semblables à celles dans le domaine de la santé.

5 Vivre ensemble et en paix

5.1 S'engager pour la paix

En 2012, à travers le monde, environ 1'800 milliards de dollars (2,5% du PIB mondial) ont été dépensés pour l'équipement militaire et les armements. Or selon la Banque mondiale, avec une fraction de ce montant (40 à 60 milliards de dollars selon la Banque mondiale, soit 3% des dépenses militaires mondiales), on aurait pu atteindre l'objectif du millénaire de l'ONU de réduire de moitié la pauvreté dans le monde.

La Suisse doit prendre au sérieux son rôle de gardienne de la convention de Genève et considérer sa neutralité comme une chance pour s'engager au niveau international dans le règlement des conflits et pour un partage équitable et respectueux de l'environnement des ressources naturelles.

L'engagement de la Suisse en faveur des solutions civiles aux conflits de puissance doit être concrétisé par une diplomatie active, par l'expansion de la collaboration au développement, par la création d'un service volontaire de paix et d'aide sociale et par la renonciation à l'exportation des armes.

Le **CG-PCS** s'est engagé pour une interdiction de l'exportation d'armes. Il demande que les armes soient déposées à l'arsenal et pas à la maison et s'oppose à l'achat de nouveaux avions de combat. Le **CG-PCS** est très critique en ce qui concerne l'engagement armé de militaires à l'étranger.

5.2 Migration et intégration

La Suisse n'a pas seulement besoin de main d'œuvre hautement qualifiée, mais aussi de travailleurs qui accomplissent des tâches certes plus humbles mais hautement nécessaires à notre société. Une pratique d'autorisation éprouvée depuis longtemps avec des autorisations de travail pluriannuelles pour des citoyennes et citoyens hors Union Européenne donne aux personnes qui travaillent dans notre pays la sécurité nécessaire et promeut leur intégration.

La libre-circulation des personnes avec l'Union Européenne doit être maintenue, car les relations avec l'Union Européenne et les accords bilatéraux sont essentiels pour notre pays. Si nécessaire, cette question doit être soumise au peuple en votation.

Les mesures d'accompagnement, les contrôles et les sanctions doivent être étendus et renforcés, afin que les entreprises étrangères qui travaillent en Suisse, ne puissent pas faire de dumping salarial, mais doivent bel et bien payer les salaires usuels.

Les personnes qui doivent quitter leur patrie pour des motifs de survie existentielle ont besoin de la protection de la Suisse en tant qu'Etat et de l'aide de la population suisse.

Les personnes qui viennent dans notre pays sont confrontées à des conditions de vie quotidienne inconnues. Afin de faciliter une intégration rapide, les migrants fraîchement arrivés doivent être soutenus par des personnes de référence résidant depuis plus longtemps dans le pays. Afin d'obtenir l'intégration exigée, tous les partenaires doivent être prêts à s'engager dans cette démarche.

Le **CG-PCS** exige que la Confédération ne mette pas seulement des moyens à disposition pour l'apprentissage des langues, mais qu'elle s'engage aussi dans des projets en faveur de la rencontre de différentes cultures.

La législation fédérale, y compris la défense des droits humains, est applicable à toutes les personnes qui vivent en Suisse. Les traditions contraires à cet état de droit (crimes d'honneur, mariages forcés, excision, etc.) sont inadmissibles chez nous.

➔ **Document de base sur ce sujet:** papier sur les étrangers

5.3 Liberté de croyance, extrémisme et fondamentalisme

Dans une société démocratique et civile, la diversité culturelle prend une place particulièrement importante. Dans une société civile libérale et sociale, il n'y a pas de place pour l'extrémisme, le racisme et le fondamentalisme.

Les attentats terroristes et les reportages sur les réseaux fondamentalistes qui agissent à travers le monde nous font peur. Mais cela ne doit pas nous amener à juger et à exclure des groupes de personnes. Il faut faire une claire distinction entre l'islam en tant que religion et l'islamisme en tant qu'idéologie.

Chacune et chacun ressent le besoin de vivre sa foi dans la dignité. Les cimetières et les lieux de culte doivent être conçus pour qu'ils puissent être utilisés par les différentes communautés religieuses comme des lieux où ils peuvent exercer leur croyance de manière correcte et digne.

Le **CG-PCS** soutient les demandes et les projets qui favorisent le dialogue interreligieux et la collaboration entre les religions.

5.4 Regard sur le monde

Un milliard d'êtres humains vit dans une extrême pauvreté, devant vivre avec moins d'un dollar par jour. L'ONU a proposé comme solution un objectif du millénaire consistant de diminuer de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté.

Des activités terroristes dans plusieurs pays du monde influencent négativement notre sentiment de sécurité. Mais nous savons bien que la pauvreté et l'absence de perspectives constituent le terreau sur lequel pousse la terreur et le fondamentalisme. Notre aide aux pays pauvres est de ce point de vue un investissement en faveur de notre propre sécurité est à notre avantage.

Là où les hommes souffrent de faim, ils recherchent des solutions pour de meilleures conditions d'existence. L'aide au développement économique dans les pays du sud constitue à moyen terme la meilleure politique en matière de migration.

Les maladies et les épidémies ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et des continents. L'aide au pays du sud en faveur de meilleurs soins de santé est donc un investissement en faveur de notre propre santé.

En tant que pays exportateur, la Suisse profite du développement économique des pays du sud. La collaboration au développement est, à moyen terme, aussi un investissement en faveur de nos propres exportations. L'aide au développement en vaut la peine, ce qui est démontré par l'exemple indien.

Le **CG-PCS** s'engage en faveur du renforcement de l'aide publique au développement et pour qu'elle soit portée de 0,5% actuellement (environ 3 milliards de francs) à un taux de 0,7% de notre produit intérieur brut (un objectif du millénaire).

5.5 Mourir dans la dignité

Le développement de la science médicale a beaucoup apporté à l'humanité. De nos jours, un très grand nombre de maladies et les plus graves blessures peuvent être soignées. Et précisément en raison des grandes possibilités offertes pour le maintien de la vie, il faut prendre souvent des décisions difficiles au terme de la vie. Plus de la moitié des cas de décès en Suisse sont en lien avec l'interruption d'un traitement médical. Quand doit-on permettre à une personne de mourir ? Peut-on libérer une personne de ses douleurs insupportables ? Ou au contraire les commandements relatifs à la protection de la vie et à l'amour du prochain nous obligent-ils à protéger quelqu'un d'une décision définitive, même contre sa volonté ?

Pour le **CG-PCS**, seul la personne en fin de vie, ses proches et celles et ceux qui l'accompagnent sont au centre des réflexions et des choix. Un accompagnement digne et socialement responsable de la personne en fin de vie exigent :

- Qu'un accompagnement humain et médical de la personne mourante soit garanti
- Une concrétisation rapide du développement des soins palliatifs dans les domaines ambulants et stationnaires
- Une réglementation de l'aide au suicide assisté ; elle doit être subordonnée à une autorisation officielle.

➔ **Document de base sur ce sujet:** Mourir dans la dignité